

**PROCES VERBAL DE CONSTAT**

**L' AN DEUX MILLE CINQ  
ET LE VINGT ET UN SEPTEMBRE**

**A LA REQUETE DE :**

**L' Association des Riverains de la Butte aux Cailles**, 4 passage du Moulin des Prés,  
75013 PARIS, représentée par Madame Anne PENNEAU, Présidente de l' Association.

Laquelle m' expose que l' Association requérante estime avoir à me faire constater diverses nuisances émanant des débits de boissons se trouvant rue de la Butte aux Cailles à Paris 13<sup>è me</sup> et dans les rues aux alentours.

**DÉFERANT A CETTE REQUISITION :**

*Je, soussigné Eric CRUSSARD, membre de la Société Civile Professionnelle Eric CRUSSARD & Olivier BOUDOT, Huissiers de Justice associés, près le Tribunal de Grande Instance de PARIS, demeurant 16, Rue du Pont Neuf dans le 1<sup>er</sup> arrondissement de Paris,*

Certifie m' être transporté ce jour rue de la Butte aux Cailles, 75013 PARIS, où étant à 23 h 15, j' ai procédé aux constatations qui suivent depuis la voie publique.

Je constate que le restaurant à l' enseigne « SPUTNIK » présente des portes d' accès au restaurant fermées. Depuis les deux trottoir, me postant devant le restaurant, j' entends un bruit de musique et de paroles parfaitement perceptible depuis la voie publique.

Je me rends devant le bar à l' enseigne « LE MERLE MOQUEUR ». Je constate que la porte d' accès est ouverte. Me postant devant le restaurant sur le trottoir d' en face, j' entends de la musique et des éclats de voix perceptibles et ce depuis les deux trottoirs.

Je me rends devant le restaurant à l' enseigne « LA TAVERNE DE LA BUTTE ». Les deux portes d' accès sont ouvertes. J' ai effectué les mêmes constatations que précédemment.



**Eric CRUSSARD, Olivier BOUDOT  
Huissiers de Justice Associés  
16, rue du Pont Neuf  
75001 PARIS**

A droite du numéro 13, le bar à l' enseigne « CHEZ MICHEL » présente une porte d' accès ouverte. Depuis la voie publique, me postant en face du restaurant, j' entends des éclats de voix et de la musique.

Au numéro 15, le bar à l' enseigne « LE DIAPASON » présente sur le trottoir deux tables en terrasse. Je constate la présence de cinq personnes attablées. De la musique et des éclats de voix sont audibles depuis la voie publique et ce depuis les deux trottoirs.

Je me rends 56, rue des Cinq Diamants à Paris 13<sup>ème</sup>. Je constate que toutes les baies vitrées sont ouvertes. De la musique est parfaitement audible depuis la voie publique et depuis les deux trottoirs.

Je me rends 25, rue des Cinq Diamants à Paris 13<sup>ème</sup>. Je constate la présence d' un restaurant à l' enseigne « PAPAGALLO » dont les portes d' accès sont ouvertes ; du bruit est perceptible depuis les deux trottoirs.

Au 30, rue des Cinq Diamants à Paris 13<sup>ème</sup>, je constate que le café « CHEZ GLADINES » est ouvert. Des bruits de voix sont parfaitement audibles depuis la voie publique.

A 23 h 40, je me rends devant le café « LA TAVERNE DE LA BUTTE ». J' entends depuis les deux trottoirs de la une musique parfaitement audible. Toutes les portes d' accès donnant sur rue sont ouvertes.

Je me rends 11, rue de l' Espérance à Paris 13<sup>ème</sup>. Je constate que le café à l' enseigne « A LA BONNE CAVE » présente toutes ses portes d' accès ouvertes. De la musique émanant de ce café est parfaitement audible depuis les deux trottoirs.

Le café à l' enseigne « LE MENESTREL », 10, rue de l' Espérance, présente une terrasse avec deux personnes attablées. La musique est audible depuis la voie publique des deux côtés de la rue.

*Telles sont mes constatations.*

***ET DE TOUT CE QUE DESSUS J' AI DRESSÉ LE PRESENT PROCES VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.***

*Le présent acte comporte deux feuilles.*

***Eric CRUSSARD***

2



**Eric CRUSSARD, Olivier BOUDOT  
Huissiers de Justice Associés  
16, rue du Pont Neuf  
75001 PARIS**